

**Bureau du 15 septembre 2003**

**Décision n° B-2003-1588**

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 8 bis, rue de Fontbonne et appartenant aux époux Ranaldi**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la rue de Fontbonne à la Tour de Salvagny une parcelle de terrain de 10 mètres carrés dépendant d'une propriété appartenant aux époux Ranaldi au numéro 8 bis de cette voie.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les époux Ranaldi céderaient le bien en cause à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0523 le 23 septembre 2002 pour la somme de 30 000 € :

- pour ordre, en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2003.

**4° - Le montant** à payer en 2003 pour les frais d'actes notariés sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 500 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,